

## DES AVANCÉES POUR TOUS ET UNE VÉRITABLE ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

A l'aube de cette nouvelle année, le **SNABF Solidaires** fait le point sur la situation de nos collègues ADS et ADE.

### **Restructuration fiduciaire**

En 2009, la Banque a pris la décision de fermeture de 5 caisses (Agen, Aurillac, Bar le Duc, Châteauroux et Mende), fermetures qui ont lourdement impactés les collègues ADS et Agents de caisse de ces unités.

Lors de la CP du 19 janvier 2009, le **SNABF Solidaires** est intervenu et a obtenu des avancées et des garanties concrètes pour nos collègues (maintien sur place à moins de 2 ans de la retraite, un poste par unité à mi-temps rémunéré 70% sans limite de durée, entretien de sélection avec un jury permettant l'accès à des postes d'Opérateurs sur Monnaie Fiduciaire...).

En 2010, c'est au tour de la caisse du Havre d'être frappée de fermeture suite à l'arrêt des versements du seul transporteur de fonds. Là encore, le **SNABF Solidaires et les élus de la région Haute-Normandie** se sont battus pour permettre des reclassements et trouver des solutions humaines pour nos camarades.

### **Assurer la sécurité de notre réseau de caisses**

Aujourd'hui, la crise financière mondiale que nous traversons a permis de mettre en valeur le rôle majeur de notre réseau des caisses dans la sécurité et la qualité de la vascularisation fiduciaire sur l'ensemble du territoire français. L'actualité nous rappelle d'ailleurs l'importance de la sécurité et du rôle des personnels en charge de cette activité face à l'augmentation et à la violence des attaques qui touchent la filière fiduciaire (transports de fonds, agences bancaires, DAB...etc). Les caisses du réseau de la Banque de France peuvent être des cibles majeures, comme les banques commerciales et établissements financiers.

Les Agents de surveillance ont réalisé ces dix dernières années un considérable effort de formation afin de parfaitement maîtriser et exploiter les équipements et dispositifs qui équipent les PCS de nos unités.

Le **SNABF Solidaires** estime que la sécurité des personnes et de valeurs est **une priorité qui doit être assurée par nos collègues ADS**. Il rappelle que **leur rôle est déterminant en matière de sécurité** et que ces agents doivent en avoir la **reconnaissance par une véritable amélioration de leur rémunération et de leur évolution de carrière**.

### **Table ronde du 15 janvier 2010**

Au cours de cette table ronde, le **SNABF Solidaires** est intervenu à de nombreuses reprises afin de rappeler ses revendications et obtenir des avancées sur ce dossier prioritaire. Les demandes ont particulièrement rappelé **la pénibilité des conditions de travail des ADS en postes dans les succursales de rattachement**.

Des avancées concrètes ont pu être obtenues en CP suite à ces discussions dont :

- Revalorisation de la prime de vacation de week-end/jour férié (passage de 32,46€ à 50€),
- Revalorisation du coefficient de pondération de 1.2 à 1.5 des agents en succursales de rattachements,
- Étude sur la possibilité de consultation de l'Intranet dans les PCS pour tous les ADS,
- Création d'un Niveau V concernant les agents en succursales rattachements lors du déploiement de SDS.

### **SDS : un choix technologique au détriment de l'emploi**

En séance CCE d'avril 2010, la Banque a présenté le volet technique du projet SDS (Surveillance Distante des Sites). SDS est destiné avant tout à améliorer davantage encore, la sécurité de nos unités via des systèmes de contrôle à distance. Mais ce dispositif va malheureusement impacter l'emploi de la catégorie dans les succursales rattachées (4 ADS au lieu de 6 actuellement dans toutes succursales rattachées – 12 ADS au lieu de 10 actuellement dans les 9 succursales de rattachement).

Le **SNABF Solidaires** dénonce cette politique de gestion RH avec ses conséquences prévisibles sur l'activité et exige le **recrutement des effectifs nécessaires** pour assurer un système de garde pérenne.

### **Conditions de travail et pénibilité : des attentes fortes**

En raison de conditions de travail difficiles, nos collègues connaissent de plus en plus de problèmes de santé liés au travail en poste sanctuarisé, aux horaires décalés et à un stress important pour gérer seul et sans droit à l'erreur, les flux des transports, de clientèle, et la gestion des équipements de sécurité. Le vieillissement de cette catégorie de personnel ne fait qu'aggraver cette situation.

Ces dernières années, nombre de nos collègues s'inquiètent des risques potentiels relatifs aux champs électromagnétiques générés par le surnombre d'équipements de sécurité dans un espace restreint.

Face à ces inquiétudes, le **SNABF-Solidaires** a joué un rôle moteur via la **coordination des CHSCT** pour la réalisation d'une étude sur ce risque potentiel de santé au travail menée dans plusieurs PCS du réseau (Rouen, Bordeaux, Nîmes et Île-de-France). Les résultats de cette étude présentés dans les CHSCT, ont permis de s'assurer du faible taux d'émissions électromagnétiques relevés dans les PCS, ne présentant donc à *priori*, pas de risque pour la santé des ADS en poste.

Dans le cadre national relatif à la reconnaissance de la pénibilité au travail, le **SNABF-Solidaires** réclame l'ouverture d'une négociation afin de définir les mesures destinées à améliorer les conditions de travail et qui devraient entre autre, permettre à nos collègues l'accès à :

- **un Plan senior (adaptation des rythmes de travail, ergonomie améliorée des postes ainsi que des mesures concernant la fin de carrière comme la Cessation Progressive d'Activité...),**
- **la possibilité de départ en retraite anticipé relatif à la pénibilité d'une carrière en horaires décalés,**
- **l'intégration au statut du personnel Banque de France pour tous les ADS.**

## ***Pour une véritable évolution professionnelle***

Le nouveau protocole d'accès à la promotion interne des ADS-ADE est intervenu en 2010. Il permet l'accès aux catégories « Opérateur sur Monnaie Fiduciaire » et « Secrétaire Comptable » avec une reprise partielle de l'ancienneté acquise, sous certaines conditions d'ancienneté.

Même si l'accès à ce dispositif est une avancée pour le personnel non-statutaire, ses modalités de mise en œuvre ne sont pas satisfaisantes. En cas de réussite, les agents ayant une ancienneté importante, ne pourront obtenir qu'une reprise très partielle de cette ancienneté et ne pouvant dans tous les cas excéder 4 ans. De plus, il faut rappeler que la procédure d'appels d'offres nationaux implique une mobilité géographique quasiment obligatoire.

**Le SNABF Solidaires revendique une reprise de l'ancienneté supérieure et l'accès en priorité aux appels d'offres infra-régionaux.**

D'autre part, nos collègues multi-activités (AMA) nous interpellent sur les fonctions qu'ils occupent, correspondant pour la plupart d'entre eux à des postes d'agents statutaires (Agent de logistique ou Secrétaire comptable). Ces agents doivent bénéficier du même statut et conditions de rémunération que leurs collègues effectuant le même travail.

Le **SNABF Solidaires** revendique la mise en place :

- **d'un quota minimum de places pour les agents non-statutaires par catégorie de promotion interne,**
- **une véritable reprise de l'ancienneté** reflétant de manière significative la carrière effectuée par l'agent au sein de la Banque de France, quelle que soit sa catégorie (ADS ou ADE),
- **la mise en place d'un dispositif transitoire pour les agents multi-activités**, permettant l'accès à la catégorie dont ils occupent déjà la fonction (Secrétaire Comptable au Surendettement ou au Service Entreprises, Agent de service pour les AMA chargés de la logistique) à l'instar du dispositif de mesures transitoires réalisé en 2009 pour le personnel statutaire.

## **Agents d'Entretien (ADE) :**

Nos collègues ADE appartiennent à la catégorie la plus défavorisée à la Banque. Toujours disponibles pour assurer l'entretien et l'hygiène de nos locaux, les ADE doivent bénéficier d'une nouvelle vision de leur métier. Leur rôle est tout aussi important que celui de chaque agent dans son métier.

Leurs horaires souvent décalés par rapport au reste du personnel, ne doivent pas nous faire oublier leurs conditions de travail physiquement pénibles.

**Le SNABF Solidaires s'oppose à l'externalisation pour l'entretien de ses locaux** et réaffirme son attachement au recrutement d'agents d'entretien dans le cadre contractuel Banque de France de ce métier insuffisamment valorisé.

Le **SNABF Solidaires** a obtenu **l'octroi d'un treizième mois complet** en 2008 ainsi que **l'accès à la promotion interne** dans les mêmes dispositions que les ADS (Opérateur sur Monnaie Fiduciaire, Secrétaire Comptable).

Dans le cadre d'une meilleure reconnaissance de cette profession, le **SNABF Solidaires** revendique :

- **l'amélioration des conditions de rémunération (revalorisation et harmonisation des barèmes du taux horaire) des ADE,**
- **la mise en place d'un parcours de formation spécifique à cette catégorie**, privilégiant la santé (gestes et postures au travail), la culture générale et une meilleure connaissance de l'entreprise, afin d'encourager les ADE à se lancer vers une évolution professionnelle au sein de la Banque de France.

« Sans tambours ni trompettes », le **SNABF Solidaires** continue à défendre sans relâche les intérêts de nos collègues ADS et ADE du réseau.

Solidairement,

Le Bureau ADS/ADE SNABF Solidaires

